

LA RIPOSTE

Bulletin
de liaison
de l'ADDS-QM



Septembre 2019

L'ADDS-QM (Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE MEMBRE

Si vous trouvez un coupon de renouvellement dans l'enveloppe, c'est qu'il est maintenant temps de renouveler votre carte de membre. Remplissez le coupon et retournez-nous le avec votre cotisation. Si vous avez renouvelé et que vous trouvez un coupon, excusez-nous, une erreur s'est glissée.

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE APPUI !



Sommaire

Une dette pour un don par Isabelle Porter Article paru dans Le Devoir le 11 mai 2019	P. 2, 3
Info-Loi par Renée Dubeau	P. 4
Sur l'aide sociale en amour, il faut payer pour par le FCPASQ et l'ADDSQM	P. 5
Une société écologique et juste par le REPAC 03-12	P. 6, 7
Projet Entendre et agir ensemble par Virginie Gendron-Grandchamp	P. 8,9
Nouvelles de la militance par Véronique Salmon	P. 10
Calendrier	P. 11
Manifestation citoyenne pour le climat	P.12



ADDS-QM
301, Carillon
Québec (Québec)
G1K 5B3

418 525-4983



www.addsqm.org



info@addsqm.org



8h30
à
17h

Lundi au vendredi

UNE DETTE POUR UN DON

Par Isabelle Porter

Article paru dans Le Devoir du 11 mai 2019

Les prestataires d'aide sociale peuvent désormais recevoir jusqu'à 100 \$ par mois de leurs proches sans crainte de voir leur prestation réduite par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Cependant, gare à ceux qui ont reçu un don avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles, en janvier dernier : ils héritent d'une dette envers l'État et voient leur aide de dernier recours sabrée en conséquence.

C'est ce qui est arrivé à Annie*. En décembre, une agente du MTESS l'a contactée pour lui demander ses relevés de comptes bancaires de la dernière année. Elle a alors découvert que le beau-père d'Annie y déposait des montants de temps en temps. L'agente a alors étendu sa recherche aux trois années précédentes. Résultat : le ministère lui réclame aujourd'hui 5391 \$ et retranche chaque mois 56 \$ de son chèque.

Annie, découragée, a vu ses prestations fondre de 716 \$ à 660 \$. Son loyer payé (637 \$), il ne lui reste que 23 \$ par mois pour subsister. Selon l'Association pour la défense des droits sociaux du Québec métropolitain (ADDS), c'est tout simplement inacceptable. L'organisme a lancé la campagne « Donner c'est donner » pour dénoncer cette situation.

« C'était vraiment pour payer mes factures. Je trouve aberrant que le gouvernement appauvrisse les pauvres. »
— Annie

Le plus absurde, c'est que les prestataires pénalisés, comme Annie, sont les plus transparents. Ils déposaient simplement les dons reçus dans leur compte, ce qui laissait des traces, note Renée Dubeau, responsable de l'ADDS. « Les gens se faisaient donner par Interac parce qu'ils étaient sûrs qu'ils avaient droit à ça. Et ce n'est pas plus le fun pour ceux qui ont donné. »

Ces dons servaient surtout « à payer des comptes », pas des produits de luxe, se désole Annie. « Je me nourris grâce aux banques alimentaires. Alors, c'était vraiment pour payer mes factures, dit-elle au Devoir. Je trouve aberrant que le gouvernement appauvrisse les pauvres. »

Considérée apte au travail, Annie ne touche que la prestation d'aide sociale de base. Avec les offres d'emploi qui pleuvent dans la région de Québec, on pourrait penser qu'elle gagnerait à quitter l'aide sociale et trouver un emploi. Mais la jeune femme souffre d'anxiété généralisée.

« J'ai des médicaments. J'ai été suivie deux ans par une psychologue. Je croyais bien aller, puis j'ai eu la "merveilleuse" idée d'aller travailler dans un magasin à grande surface. » Elle travaillait alors le soir, dans la section des vêtements. « Je pensais avoir moins de contacts avec les clients, mais finalement, on avait oublié de me dire qu'il fallait que j'emballer aux caisses. Je faisais des crises de panique. Ça allait trop vite. Un panier à la minute. C'était intenable », relate-t-elle.

Annie a depuis cessé de travailler et cherche à faire reconnaître ses problèmes de santé pour obtenir le statut « d'inapte au travail » et, éventuellement, accéder aux prestations de solidarité sociale, beaucoup plus généreuses. Même si son médecin a établi qu'elle avait une incapacité, les médecins du gouvernement sont d'un autre avis et son dossier fait l'objet d'une révision.

La décision de permettre des dons de 100 \$ par mois a été prise par le précédent gouvernement libéral. Avant, les prestataires n'avaient droit qu'à trois dons par an, dont un à leur anniversaire et l'autre à Noël. Les autres dons étaient comptabilisés, puis transformés en dette.

En assouplissant ces règles, le gouvernement cherchait à « favoriser l'entraide », indique le porte-parole du MTESS, Vincent Breton. « Souvent, ces gestes d'entraide font la différence », indiquait même le Plan d'action gouvernemental, à l'origine du changement.

Dans ce contexte, pourquoi continuer de pénaliser les gens pour l'aide reçue dans le passé ? Le porte-parole du MTESS rétorque que la nouvelle mesure n'est pas rétroactive et que la loi continue de s'appliquer pleinement à ceux ayant reçu des dons avant le changement.

Claude s'est vu lui aussi exiger ses relevés bancaires des quatre dernières années. L'homme de 51 ans traîne aujourd'hui une dette de 3000 \$ envers l'État. Il pense avoir été pénalisé en raison du coup de pouce financier offert par sa blonde et avoir encaissé des chèques d'assurance, mais il n'est pas sûr.

« J'ai présumé que c'était d'elle, les montants. Mais quatre ans, penses-tu que je me souviens de tout ? Oui, ma blonde m'aidait souvent. Il aurait fallu que je dise qu'elle me l'avait prêté [l'argent] ? [...] [Je comprendrais] si j'avais fait de fausses déclarations. Mais là, on est en survie. Pourquoi ils... j'ai travaillé toute ma vie, moi là », lance-t-il au Devoir.

Claude Turcotte, 51 ans, superviseur dans l'ancienne usine de Louis Garneau, a aussi travaillé comme pâtissier. Mais les douleurs au dos ont fini par avoir le dessus. « Ça fait deux, trois jobs que je quitte à cause de [ça]. Je peux pas pelleter, pas râteler, pas me pencher. Je peux pas rester debout tout le temps [ni] rester assis tout le temps... »

En 2007, le diagnostic tombe : arthrose. Le médecin l'incite à changer de secteur d'activité. « Mais j'ai pas de scolarité, faque quand je recommence ailleurs, c'est en bas de l'échelle. » Claude tente depuis de faire reconnaître son invalidité par le MTESS. Sans succès.

Pour cette année, le ministère de la Solidarité sociale estime à 120 millions les sommes qu'il réclame pour des fraudes, des montants versés en trop et d'autres raisons, incluant les dons.

Le MTESS affirme ne pas tenir de statistiques sur le montant total des dettes exigées de prestataires ayant reçu des dons. Au moment de changer la loi, le ministère évaluait à 3 à 4 millions le manque à gagner annuel pour le trésor public entraîné par l'exemption des dons n'excédant pas 100 \$ par mois.

* Annie a demandé qu'on garde son identité confidentielle.

ARGENT EN CONTRAVENTION

INFO-LOI



Par
Renée
Dubeau

Depuis que j'ai repris la responsabilité du service juridique il m'arrive au moins une fois par semaine de parler **d'argent en contravention** à des prestataires d'aide sociale. Il est important d'être mis en garde, si vous avez de l'argent en épargne et désirez l'utiliser, car ces sommes pourraient être interprétées par l'aide sociale comme de l'argent en contravention. Mais c'est quoi cette invention de l'aide sociale? Expliqué bien simplement, c'est de l'argent que les prestataires d'aide sociale utilisent à d'autres fins pour lesquelles il était destiné. Les situations les plus fréquemment rencontrées sont les suivantes; un prestataire qui retire de son REER une somme avant la retraite, ou un prestataire qui utilise un montant de son CDI (compte de développement individualisé) qui ne correspond pas à l'item de l'entente. Vous devez savoir que l'argent considéré en contravention s'additionne à vos avoirs liquides à la fin du mois, malgré qu'il soit dépensé ou transformé en biens.

Illustration 1 :

Vous touchez 2000\$ après impôt de votre REER et vous dépensez cet argent. À la fin du mois il y a un solde de 750\$ dans votre compte bancaire. On fera l'addition des deux montants pour établir vos avoirs liquides. $2000\$ + 750\$ = 2750\$$. Donc dans cet exemple, si vous avez droit à 2500\$ en avoirs liquides à la fin du mois, vous dépasserez de 250\$ et devrez rembourser l'aide sociale d'autant.

Illustration 2 :

Vous aviez un CDI sous l'item soins de santé, mais vous l'utilisez pour un tout autre but. Vous êtes en contravention. On fera le calcul suivant; vous êtes au programme aide sociale, les avoirs liquides à la fin du mois sont de 1500\$. Il vous reste 200\$ et que vous avez sorti 1000\$ de votre CDI pour faire un achat important, vous êtes en contravention. L'aide sociale calculera que vos avoirs liquides seront de 1200\$. Donc malgré la contravention vous ne dépassez pas le 1500\$ permis et vous n'aurez pas à rembourser l'aide sociale.

Vous désirez des informations sur différentes règles ou situation à l'aide sociale, n'hésitez pas à nous contacter et nous faire vos suggestions. Ainsi, ce sujet pourrait faire partie des prochains INFO-LOI ainsi éclairer d'autres personnes. Contactez-nous au 418 525-4983 ou info@addsqm.org



JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES

Septembre

Isabelle Blais
Nathalie Belley
Jean Cazes
Jean Drolet
Amélie Grenier
Thierry Lord-Turgeon
Michael Marion



Christine Michaud
Linh Nguyen-Biron
André Noreau
Carole Pellerin
Monique Toutant
Hugues Tremblay

SUR L'AIDE SOCIALE EN AMOUR, IL FAUT PAYER POUR

Par le FCPASQ et l'ADDS QM

En 2013 c'était Cathy, en 2015 Steven puis Éric en 2017. Et ce ne sont pas les seuls. Aujourd'hui, c'est de Mélanie Dumais dont on parle. Cette femme à qui on menace de couper son aide de dernier recours parce qu'elle vit avec son amoureux. Les choix de Mélanie sont restreints, soit elle quitte le logement de son conjoint pour demeurer chez sa mère à une heure de route soit elle se résigne à vivre dans un centre d'hébergement pour femmes en difficulté.

Cette histoire n'est malheureusement pas nouvelle. Le cas déplorable de Madame Dumais s'ajoute à ceux de tous et toutes les prestataires impacté-es par l'application répressive de la notion de vie maritale à l'aide sociale. Ce sont ces mesures, qui punissent des personnes en situation d'extrême précarité, que dénoncent les groupes de défense collective des droits des personnes assistées sociales au *Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)*. Les personnes vivant déjà avec très peu de moyens sont pénalisées si elles veulent vivre avec un-e conjoint-e, se marier ou tout simplement cohabiter avec une autre personne.

La notion de vie maritale à l'aide sociale décourage l'amour et l'entraide et encourage l'isolement des prestataires. Rappelons que dans la logique de la *Loi d'aide aux personnes et aux familles*, le revenu calculé pour donner un chèque d'aide sociale se fait en considérant l'ensemble du ménage. De ce fait, deux personnes qui reçoivent des chèques de 669\$ par mois chacune, en habitant séparément, ne recevront que 1022\$ au total pour subvenir à l'ensemble de leurs besoins si elles répondent aux critères de la vie maritale. "On s'entend que 669\$ ce n'est déjà pas suffisant pour survivre dans une ville comme Québec où le loyer moyen est de 720\$ pour un 3 ½ donc, pour 511\$ chacun il va falloir tourner les coins ronds. Ça représente une coupure de 158\$ soit 24% de leur revenu!" affirme Simon Pouliot de l'Association pour la défense des droits sociaux du Québec métropolitain.

Accepteriez-vous de perdre 24% de vos revenus ?

C'est pourtant le choix que doivent faire les gens qui reçoivent l'aide sociale; perdre 24% de leur revenu ou être en amour ?

Et encore là, c'est de supposer que ces personnes ont toujours le choix. Très souvent, deux personnes cohabitant dans la même résidence sans toutefois être dans une relation conjugale se font accuser de vivre en situation de vie maritale. Elles voient automatiquement leurs chèques se faire amputer. Ces mêmes personnes devront ensuite faire la preuve qu'elles ne vivent ensemble que pour essayer d'y arriver financièrement. Il est tout à fait inconcevable de maintenir des personnes dans une telle situation de vulnérabilité. Selon Victoria Gay-Cauvin, coordonnatrice du Front Commun des personnes assistées sociales du Québec, « cette vulnérabilité peut prendre de multiples formes. Elle est d'abord et avant tout économique mais également d'ordre social et psychologique. D'un côté la loi encourage la dépendance entre les membres d'un couple ou d'une cohabitation ayant subi une coupure. Cela force ainsi certaines personnes à rester dans une relation abusive. Et d'un autre côté, la loi décourage l'amitié et l'amour et mène à l'isolement des personnes assistées sociales. »

Que le député Harold Lebel soit choqué est donc assez normal selon les membres du FCPASQ. Avec un peu de chance son indignation parviendra à convaincre le ministre Boulet de faire des changements humains à la *loi d'aide aux personnes et aux familles*. D'ailleurs, si le ministre veut effectivement réfléchir sur cette loi, le FCPASQ se penche sur celle-ci depuis plusieurs dizaines d'années, il aurait quelques pistes à lui suggérer.

POUR UNE SOCIÉTÉ ÉCOLOGIQUE ET JUSTE !

Par le REPAC 03-12

Quand on trace un parallèle entre les émissions de gaz à effet de serre causées par l'activité humaine, le réchauffement climatique et l'évolution des écarts de richesse, il devient difficile de nier l'évidence : les 1% les plus riches ont construit leur fortune en détruisant l'environnement. Ce ne serait qu'un juste retour des choses que ce soit eux et elles qui paient pour la transition énergétique.

Le système capitaliste repose sur la croissance économique. Cette idée est si fortement ancrée dans nos sociétés qu'on ose à peine en parler. Pourtant, ce système ne tient pas compte du caractère limité et non renouvelable de nos ressources et ne profite qu'à une infime partie de la population.

Évidemment, les personnes plus touchées par la crise écologique sont :

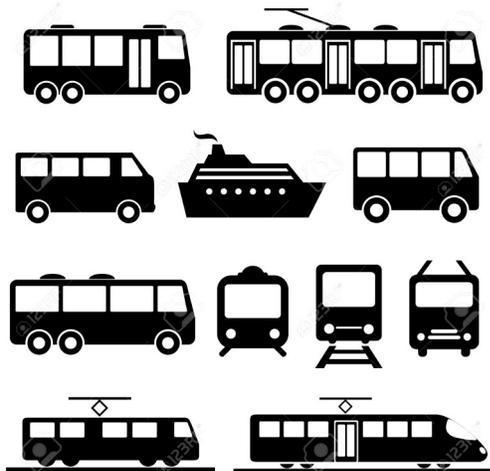
Les femmes et les personnes racisées (plus nombreuses à vivre dans la pauvreté ou à être locataires) sont plus à risque de subir les conséquences des dérèglements climatiques.

Les locataires moins fortuné-e-s, dont les logements sont souvent mal isolés et mal entretenus, sont plus vulnérables aux épisodes météorologiques extrêmes (tornade, froid extrême, verglas, etc.).

Les personnes les plus pauvres, car elles sont vulnérables à l'augmentation des prix des aliments dont la production est affectée par les changements climatiques.

Les résident-e-s des quartiers qui ne comptent pas assez d'espaces verts pour contrer les vagues de chaleur et la pollution de l'air.

Les personnes demeurant dans des zones inondables et qui n'ont pas les marges de manoeuvre pour s'adapter sont très vulnérables aux changements climatiques.



© Can Stock Photo

Chaque geste compte pour réduire notre empreinte écologique. Les gestes individuels, s'ils sont adoptés par un grand nombre de personnes, ont un impact concret. Cependant ce sont d'importants gestes collectifs qui sont maintenant nécessaires pour freiner la crise écologique.

Un geste individuel c'est bien...

Acheter une voiture électrique
Prendre l'autobus
Planter un arbre
Poser un panneau solaire sur sa maison
Utiliser une paille réutilisable
Manger bio et local

Un choix de société c'est mieux!

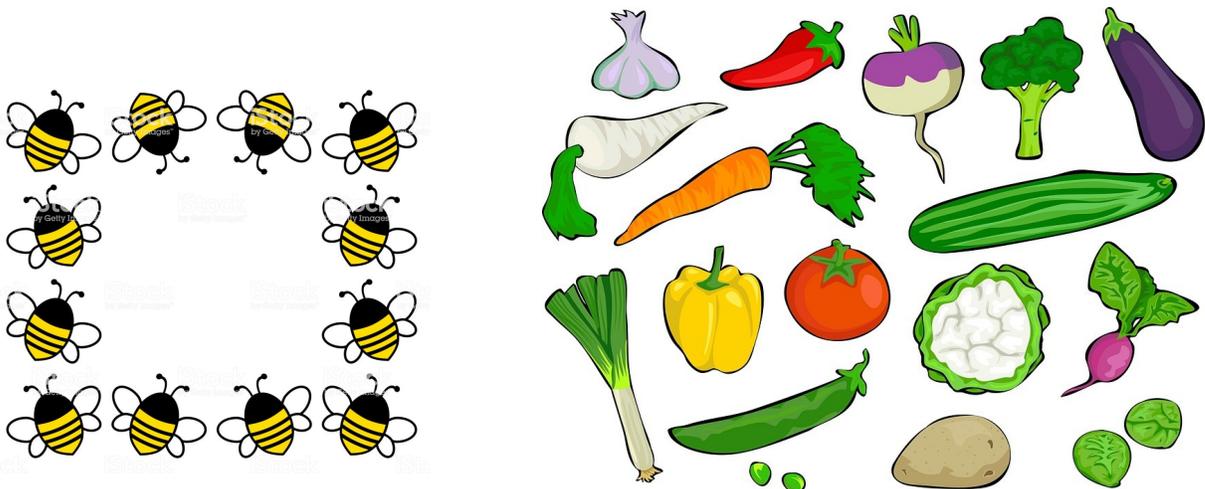
Électrification des transports
Gratuité des transports en communs
Reforestation massive
Fin des subventions à l'industrie des combustibles fossiles
Interdiction des contenants de plastique à usage unique
Soutien à la production locale et interdiction des pesticides

Notre système économique a échoué à redistribuer de manière équitable les richesses et à assurer la durabilité de nos ressources. Aujourd'hui, laisser libre cours à la loi du marché hypothèque carrément nos chances de survie sur notre planète. Au-delà de notre bonne conscience et des choix écologiques que nous pouvons faire au quotidien, ce sont des changements en profondeur de notre société que nous devons provoquer.

Les liens entre justice sociale et écologie sont très clairs :

- 1 La crise écologique et les inégalités économiques font les mêmes victimes.
- 2 Les deux phénomènes sont directement liés au capitalisme et profitent à une infime partie de la population ultra riche et ultra privilégiée.
- 3 Les solutions reposent sur des choix de société que seule une mobilisation massive de la population pourra mettre en marche.

Toutes les améliorations majeures de nos conditions de vie et de travail ont été le fruit de la mobilisation populaire et des liens de solidarité qui unissent nos communautés. Elles ont dû être revendiquées, défendues, arrachées aux classes plus aisées. Il en va de même pour la lutte contre les dérèglements climatiques. Seule une importante mobilisation de la population peut forcer la main des gouvernements et des grands pollueurs industriels.





PROJET ENTENDRE ET AGIR ENSEMBLE

Par Virginie Gendron-Grandchamp

Le projet *Entendre et agir ensemble* vise à établir un dialogue avec les personnes assistées sociales sur ce qui les préoccupe et les améliorations qu'elles aimeraient voir à l'aide sociale afin d'orienter les actions et les revendications portées par l'ADDSQM. Après plus de 2 ans de consultation dans différents milieux communautaires de la ville de Québec, le projet en est à sa deuxième étape; l'analyse des données recueillies. Le but étant d'abord de dresser un portrait représentatif des différents vécus et réalités des personnes à l'aide sociale, ensuite d'identifier les enjeux et les problématiques qui semblent prioritaires pour la lutte et de mettre sur pied des pistes d'action cohérentes.

Portrait global

En tout, ce sont 142 personnes qui ont répondu aux questionnaires distribués par l'ADDSQM. Parmi elles, 90 reçoivent de l'aide sociale ou sont en attente d'en recevoir, 51 n'en reçoivent pas. Un peu plus de la moitié sont des femmes (51,4%) et 48,6% sont des hommes.

La moyenne d'âge des répondant.es est de 48 ans. Si plus du tiers des personnes répondantes ont entre 50 et 60 ans, celles entre 18 et 30 ans représentent 9,2% de l'ensemble. Cet échantillon permet entre autres de démentir les propos – et préjugés – tenus par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale suggérant un « cycle de dépendance à l'aide sociale ». Supposer qu'une soi-disant culture de l'aide sociale existe et est transmise par la famille relève de la mauvaise fois et alimente un mythe que les chiffres arrivent pourtant à déconstruire ici.

69 des 142 répondant.es (48,9%) ont des enfants. Parmi ces personnes, 64% sont des femmes, 40% sont monoparental.es et 96,4% ne reçoivent pas de pension alimentaire.

Problèmes à l'aide sociale?

50,6% affirment avoir déjà eu des problèmes à l'aide sociale alors que 49,4% prétendent le contraire. Il est cependant intéressant de constater que, parmi les personnes disant n'avoir jamais vécu de problèmes, plus du quart ont énoncé différents problèmes à la question suivante : « Quels problèmes avez-vous eus? ». Harcèlement et zèle des agent.es, attente de chèques, absence de revenus et lourdeur des documents à fournir ne sont que quelques exemples de réponses fournies par les répondant.es déclarant pourtant ne jamais avoir vécu de problèmes.

Proposition de changement à l'aide sociale

Après avoir pris connaissance des réalités vécues par les répondant.es, de leurs conditions de vie et de leur perception de l'aide sociale, plusieurs enjeux et propositions de changements ont fait surface :

Augmenter les prestations

Difficultés à se loger, se nourrir, à faire vivre sa famille et à s'en sortir, le besoin de voir les montants augmenter semble faire consensus.

« Augmenter le chèque » « Donner plus pour le loyer, quand j'ai payé mes comptes il ne me reste plus rien » « La prestation devrait permettre au moins un appartement, car avec un montant de 598\$, il est impossible, avec la pénurie de logements (abordables), d'avoir un appartement et bien se nourrir » « Indexer les prestations au coût de la vie » « Coupures inhumaines » « Augmenter le montant, monter le salaire minimum »

Avoir une réelle aide

Les demandes quant à l'aide reçue sont multiples et touchent autant la formation et l'emploi que l'accessibilité à des ressources nécessaires pour s'en sortir.

« Apporter plus de soutien lorsque quelqu'un veut retourner sur le marché du travail »
« Avoir plus de HLM » « Subvenir adéquatement au manque de ressources » « Un meilleur suivi pour les gens dans le besoin. La bureaucratie est difficile pour certaines personnes »
« Aide pour service de garde à l'école » « Une meilleure collaboration avec les intervenant.es qui aident les personnes dans leurs démarches »

Transparence, humanisme et accès à l'information

Recevoir de l'information claire et complète des agent.es d'aide sociale afin de connaître et comprendre leur situation est un besoin souvent énoncé par les répondant.es. Un besoin qui n'est actuellement pas répondu.

« Donner plus d'information aux gens. Que les agents fournissent des explications lorsqu'ils rendent des décisions » « Manque d'information de la part des agents d'aide sociale. La connaissance des droits n'est pas bien expliquée » « Que le gouvernement prenne en compte que les gens sont invalides et que ce n'est pas un choix »

Alléger les mesures de contrôle et administratives

« Alléger la bureaucratie » « Qu'ils ne demandent pas un tas de paperasse » « Arrêter d'achaler les gens pour aller chercher les chèques » « Délais de réponses (les documents à fournir) sont trop courts » « Les agents sont trop exigeant pour les demandes d'info » « Les organismes se lancent la balle (ex-Aide sociale-RAMQ et vice-versa) » « Moins d'enquêtes intrusives »

Modifier plusieurs règles

« Éliminer la close de vie maritale » « Voyager quelques jours de plus » « Délais plus longs pour la carte médicament lors d'un retour au travail » « Avoir droit de recevoir de l'aide de sa famille » « Mettre fin aux catégories, un revenu universel » « Ne pas tout couper lors d'un retour au travail à temps partiel » « Cesser de pénaliser l'entraide »

Lutter contre les préjugés

« Arrêter les préjugés, le monde ne savent pas c'est quoi d'être à l'aide sociale » « Les prestataires sont considérés comme coupable, peu importe ce qu'ils font (fardeau de la preuve) » « Arrêter de prendre les personnes assistées sociales pour des quêteurs »

Prochaine étape

Afin de valider les résultats obtenus et de dégager des pistes d'action et de luttes, nous solliciterons la participation de toutes les personnes qui souhaitent s'exprimer sur le sujet, à une formation-discussion. Cet atelier sera axé sur le partage d'expériences, de réflexions et d'opinions sur l'aide sociale. Nous invitons toute personne intéressée à venir participer à la discussion, qui aura lieu au début du mois d'octobre, à nous contacter (Date exacte à confirmer – Inscription obligatoire).



NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Véronique Salmon

Turbulences sociales

Le **3 juin**, **8 militant.e.s** de l'ADDS Québec métropolitain ont participé à l'animation d'un jeu réalisé conjointement avec l'ADDS Rive-Sud. Ce jeu servait à démontrer que malgré le fait que les changements climatiques vont affectés tout le monde, les pauvres sont déjà touchés et le seront plus durement. Depuis plusieurs années, les groupes membres du REPAC organisent un événement à la fin du printemps festif et militant, qui a lieu dans la rue. Cette année l'activité a été réalisé Limoilou, sur la 3e avenue.



Journée bilan

Chaque année, l'ADDS invite les militant.e.s à participer à la **journée bilan** afin d'évaluer la dernière année et de comment à prévoir des perspectives pour la prochaine année. La journée bilan s'est déroulée le **13 juin**. **Onze personnes** ont participé.

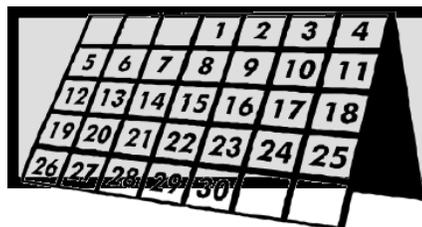


Assemblée générale annuelle (AGA)

Cet événement s'adresse à tous les membres en règle de l'ADDS. L'AGA a eu lieu le **20 juin**, **14 membres** étaient présents.

5 à 7

Un **5 à 7** était organisé **après l'AGA** afin de souligner la fin de l'année militante et le début des vacances. **14 membres** étaient présents.



CALENDRIER

Septembre 2019

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
2 CONGÉ FÉRIÉ	3	4	5 <u>9h30</u> Journée planification	6	7
9	10 <u>9h30</u> Comité Organisateur	11	12 <u>9h30</u> Assemblée générale d'orientations	13	14
16	17	18	19	20	21
23	24 <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	25	26	27 <u>12h</u> Marche mondiale contre changements climatiques	28
30	31				

Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le **Dépannage téléphonique** au **418 525-4983**.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au **418 525-4983**.
- ↓ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ? *Passez nous voir !*



*Le 27 septembre, suite à l'appel à la mobilisation d'**Earth Strike**, la planète sera en grève. Pas seulement les étudiantes et étudiants, mais aussi les travailleuses, travailleurs, citoyennes, citoyens. Parce que la crise climatique n'épargne personne, nous devons toutes et tous nous mobiliser. Faisons de cette date un moment historique. Celui du véritable changement.*

MANIFESTATION À RELAIS

Pour faciliter la participation de tou.te.s à cette grande journée de mobilisation, 2 départs vous sont proposés:

Premier départ

OÙ : 255, Grande-Allée Ouest, Québec (près du MNBAQ)

QUAND : Rassemblement dès 11h, départ à 12h

Deuxième départ

OÙ: Devant l'Assemblée nationale (près de la fontaine de Tourny)

QUAND: Rassemblement dès 12h, départ à 13h